

Mardi 21 septembre 2004

Loin d'être un filon d'or, l'eau est néan-

moins propice à la

production d'énergie électrique

propre et renouve-

lable. Depuis la fin

du 19ème siècle, la

Risle est largement

utilisée et appré-

ciée pour la régula-

Néanmoins les nouvelles régle-

mentations introduites par la loi sur

l'eau et par l'Europe obligent les

usiniers à se mettre

va à la fois de la qualité de la production mais aussi

de la protection de

la faune et de la

Dossier:

Hervé Pinson

flore piscicoles.

en conformité. Il en

rité de son débit.

Les usiniers en Risle produisent une puissance d'environ 2000 kW.

On compte en France 1 300 petits producteurs d'énergie hydroélectrique.

En 2010, 21 % de l'électricité française devra être issue de l'énergie renouvelable.

HYDROÉLECTRICITÉ SUR LA RISI F

Les barrages sous haute surveillance

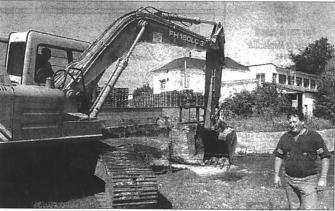
n lisant le décret n° 95-1204 du 6 novembre 1995 relatif à l'autorisation des ouvrages utilisant l'énergie hy-draulique, on comprend immé-diatement que de telles installa-tions ne sont pas faites à la légère. Elles sont soumises à nombre d'autorisations, études et autres enquêtes publiques.
D'où leur relative rareté,
l'époque et la législation ne per-mettant plus les usines montées
n'importe où et n'importe com-

Sur la Risle, la production hy-Sur la nisse, la production n' droélectrique équivaut à environ 2000 kW et les 25 usiniers ad-hérents à l'association « Ener-gie rénouvelable de l'Eure » pro-duisent ensemble environ 2 Mo-gawatts dans le département. On compte en France environ 3000 micro-centrales le seul 3000 micro-centrales, le seul 3000 micro-centrales, le seul Groupement des producteurs autonomes d'électricité regrou-pant 2500 usiniers, Enfalt, il existe environ 300 petits pro-ducteurs (production inférieure à 1 MW), la plupart se trouvant en révises montragnusses

à 1 MW), la plupart se trouvant lan régions montagneuses.

« Mais II y a une vrale tradi-tion hydraulique dans le dé-partement », explique Benoît Colliard, propriétaire de la cen-trale du Mont-Joly à Saint-Phil-bert-sur-Risle (line page, sui-vante). « Il y a une boune tren-taine de producieurs. Les ri-vières de l'Eure ont plusieurs avantages: elles sont réguvieres de l'Eure ont plusieurs avantages: elles sont régu-lières et elles bénéficient de préinstallations propices à l'installation de centrales hy-droélectriques. Il y a eu jus-qu'à 800 moulins à eau à la fin du 19ène et ries que 25 dons du 19ème, et rien que 35 dans le canton de Montfort-sur-Risle! »

Le terrain est donc idéal, les tout trouvés pour produire



Un ancien barrage hydroélectrique commence à être démantelé à l'usine Ralston-Purina à Saint-Philbert-sur-Risle. Garde rivière au S.I.B.V.R. (syndicat intercommunal de la basse vallée de la Risle).

du courant qui alimentera par la suite en direct nombre de ma-nufactures, tissages ou ha-meau. Aujourd'hui, la production est réglementée et tensemble de la production est revendue à EDF qui doit racheter ce courant aux particuliers, au minimum 6,10 centimes d'euros par kWh pour les centrales inférieures à

Les 3000 petites centrales françaises produisent ainsi près de 7 TWh/an, soit l'équivalent de 1.5 % de la production nationale 1,5 % de la production nationale. la puissance hydraulique glo-bale (avec les grandes cen-trales) atteint environ 71 TWh/an, c'est-à-dire 14 % de la production électrique nationale.

Mais la puissance installée représente quant à elle 22 % de la
puissance électrique de France. Energie dite e propre » et « renouvelable », l'hydroélectricité vient en appoint de l'énergie nucléaire. « Mais une directive européenne impose aux états
membres de l'Union la production de 21 % en 2010 d'électricité au moyen des
énergies renouvelables. Actuelle ment, nous m'en
sommes qu'à environ 16 % »,
souligne M. Colliard.

Les centrales hydroélectriques sont par ailleurs regardées de travers par un certains
nombre d'associations de défense de l'environnement ou de

fense de l'environnement ou de

mer) jusqu'en 1950, penode a laquelle ils ont quasiment dis-paru. Un programme européen vise précisément à favoriser leur retour. Mais les barrages ne sont pas les seuls responsables de cette fuite des poissons : l'extra-ction des responsables de cette fuite des poissons : l'extraction des graviers et les diffé-rentes pollutions ont aussi leur rentes poliutions ont aussi leur part de responsabilité, comme l'indique Bernard Breton dans une communication (source : un site internet, www.rivernet.org). Pour l'heure, le Syndicat in-

que, par exemple, la Risle a été fréquentée par des salmonidés migrateurs (saumon et truite de mer) jusqu'en 1950, période à

tercommunal de la basse vallée de la Risle (S.I.B.V.R.) s'est oe la Hisie (S.I.B.V.H.) s'est chargé de la problématique des installations sur la Risle (lire page suivante). Francis Courel, son président, souhaite tra-vailler dans l'intelligence avec les usiniers: «J'ai toujours pré-féré l'efficacité au conten-tieur » d'âi. D'un côté il pro-tieur » d'âi. D'un côté il prorere i erricacite au conten-tieux », dit-il. D'un côté il pro-cède à l'effacement pur et simple d'ouvrages vétustes comme à l'usine Ralston-Purina à Saint-Philbert. De l'autre il in-citales remothèries à constitu cite les propriétaires à se mettre en conformité avec la loi. Pas toujours facile.

Schéma de principe d'une turbine hydroélectrique : retenue d'eau, barrage, co nduite forcée, turbine, alternateur. transformateur et connexion à une ligne à haute tension

RICHARD RODIER, « ÉNERGIE RENOUVELABLE DE L'EURE »

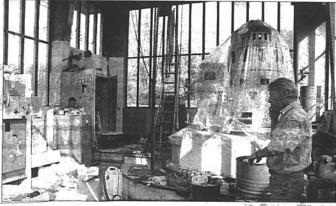
« Qu'on nous laisse travailler! »

La turbine du barrage de la Madeleine à Pont-Audemer, « c'est la Rolls des turbines », déclare fierement Richard Rodier. « Elle fonctionne à la fois avec le niveau de l'eau en amont et celui des marées en avai. C'est le système le plus complexe. » Le président de l'association « Energie renouvelable de l'Eure » s'active actuel element dans l'usine hydroélectrique qu'il a acquise auprès de la papeterie (liire cl-contre). Ill'ompte bien la remettre en fonccompte bien la remettre en fonc compte bien la remettre en fonc-tionnement à la fin du mois, « Avoir une talle installation ne s'improvise pas, il faut s'en occuper sous peine d'avoir de gros problèmes financiers par la suite », martèle-t-il. « C'est un vrai métier. » Et Richard Rodier en connaît

" un rayon » sur les turbines ! In-« un rayon » sur les turbines I Ingénieur en électricité de formation, il avoue pourtant « en apprendre en coré tous les jours ». Déja propriétaire de trois autres ouvrages dans le département, un peu moins importants, il a l'expérience nécessaire pour s'occuper de la turbine de la Madeleine, l'une des plus grosses installations de Normandie.

L'expérience et l'audace : « J'effectue pas moins de 300 000 euros de travaux pour 300 000 euros de travaux pour la réhabilitre et la mettre aux normes. Deux ou trois socié-tés savent réparer les tur-bines en France. J'al conflé la gestion de celle-ci à une en-treprise de Tarascon-sur-Arlège qui va bientôt poser le système automatique. Elle erre ansulta dissa et été. sera ensuite gérée en télé-maintenance.»

Comme nombre d'usiniers.



Richard Rodier a acquis le barrage de la Madeleine à Pont-Audemer et est en train de restaurer l'ensemble des installations mécaniques et électriques.

Richard Rodier a commencé par récupérer une turbine familiale, celle de son grand-père. « Nous faisons de l'électricité depuis 70 ans dans la familie! J'ai commencé à restaurer ma première installation dans les première installation dans les années 80, puis j'en al racheté une autre qui était abandon-née à Ezy-sur-Eure, puis une troisième à Montfort-sur-Risle, en 2000. Cette dernière appartenait à M. Roussel.» Suite aux inondations de 1999, Richard Rodier a pris les devants face à la décision pré.

devants face à la décision pré-fectorale d'arrêter les turbines et a créé une association, « Énera créé une association, « Énergie renouvelable de l'Eure ». Celle-ci compte aujourd'hui 25

usiniers adhérents. « Nous usiners agnerents. « Nous avons alors pu obtenir des dé-rogations pour continuer à fonctionner. Nous ne voulons ronctionner. Nous ne voulons pas abuser de notre position, mais nous ne voulons pas faire n'importe quol », affirma M. Rodier. « Chaque jour d'ar-rêt représente des pertes im-portantes pour nous, tandis que nous participons aussi à la régulation de la rivière. De plus nous sommes exacte. plus nous sommes exacte ment dans ce que prône le gouvernement pour le déve-loppement des énergies re-nouvelables. Qu'on nous laisse donc travailler. » Comme les autres usiniers, il est parfois accusé de ne pas

faune piscicole. Le barrage de la Madeleine dispose pourtant d'une passe à poisson. « Je vais d'une passe à poisson. « Je vais engager plus de 20000 euro de travaux pour en améliorer l'efficacité, notamment en posant de la lumière dans le tunnel pour inciter les migrateurs à remonter dans la passe. Nous avons pris un bureau d'études spécialisées et ça doit bien fonctionner. D'ailleurs elle marche déjà bien quand on arrête l'écoulement de l'eau, on retrouve toujours des poissons à l'intérieur. Nous allons également créer une passe à anguilles." BARRAGE DE LA MADELEINE

les perturbations pour la faune (lire page suivante). À savoir

Le bras de fer continue...



Richard Rodier (ici devant la passe à poisson de son usine) a remporté une première victoire face à la Ville de Pont-Audemer, laquelle à fait appel de la décision du tribunal administratif.

La municipalité de Pont-Audemer est peu bayarde sur le sujer, jugeant premature le fait d'évoquer ce contentieux avant la décision en appel du tribunal administratif de Douais. Pourtant l'affaire mérite qu'on s'y in-

teresse.

En apprenant que la société
Ahlstrom Dalle vendait son barrage, la ville a voulu en faire l'acquisition en faisant préemption
au nom de l'intérêt général,
pour assurer un contrôle de la pour assurer un controle de la rivière par rapport aux inondations. Mais c'était sans compter sur un autre candidat à l'acquisition, très pugnace: Richard Rodier. Ce dernier a intenté une action en référé auprès du tribunal administratif de capacit bunal administratif et a gagné bunal administratif et a gagne sur la forme du dossier: « La ville n'avait pas préalable-ment délibéré pour exprimer son intention de préempter. De plus, dans la délibération du conseil municipal indi-

quant l'achat, aucune somme rage était en fait acheté à l'euro symbolique! C'était un très joli cadeau. La Ville a fait très joli cadeau. La Ville a fait faire une étude de rentabilité qui manquait cruellement de justifications par rapport à l'intérêt général et aux inondations... À croire que la commune visait principalement l'aspect financier. De plus, il faut savoir que le barrage fonctionne très bien et que s'il existe un obstacle à l'eau qui peut poser problème, c'est en réalité le pont de la Madeleine. Je l'affirme : j'ai évité à la Ville se lancer dans une opération finandar une opération finandans une opération finan-cière dont elle n'avait pas une véritable idée. Elle a fait ap-pel, mais je vais réclamer des dommages et intérêts si je gagne. Cette histoire m'a fait perdre quasiment un an de perdre quasiment un an de